

**COMMUNE DE MONTLUEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-03-08-04**

**Séance du 08 mars 2023**

Date de convocation : 02 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

**PRESENTS** : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Christiane GUERRERO, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Irène TOST donne procuration à Karine GARNIER, Christian PRADIER donne procuration à Gilbert BARRIQUAND, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Laurence RAVEROT, Maryse PACCARD donne procuration à Christian GUILLEMOT, Anne PIRAT donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurence RAVEROT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 7

Quorum : 15

**Objet** : **AUTORISATION DE SIGNATURE PAR MADAME LA MAIRE DE L'AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU PARKING DE LA GARE POUR L'INSTALLATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES**

**Rapporteur** : Philippe BELAIR

La SNCF Gares et Connexions a lancé, courant 2022, un projet d'appel à manifestations d'intérêt national pour le déploiement de panneaux photovoltaïques sur certains parkings des gares. Ainsi, 180 000m<sup>2</sup> d'ombrières photovoltaïques vont être installés sur les parkings des gares retenues d'ici 2024, celle de Montluel en fait partie.

La société ayant remporté l'appel à manifestation d'intérêt sera titulaire d'une convention d'occupation temporaire pour une durée de 25 à 30 ans.

Le foncier impacté par le projet en gare de Montluel est actuellement sous convention d'occupation temporaire avec la Commune. La convention d'occupation temporaire signée entre la SNCF Gares et Connexion (propriétaire) et la Commune porte sur l'utilisation de 4654 m<sup>2</sup> d'un parc de stationnement.

Afin de pouvoir permettre les travaux nécessaires à l'installation d'ombrières photovoltaïques, il est nécessaire que la convention d'occupation initialement signée entre la Commune et la SCNF Gares et Connexions en date du 19 mai 2020.

L'engagement des parties proposé dans l'avenant est le suivant

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20230308-2023\_03\_08\_04-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

**Pour la Commune occupante :**

- Modifier l'article relatif à la description du foncier pour y intégrer l'état descriptif de la division des volumes qui sera réalisée et la modification éventuelle du périmètre du foncier.
- Intégrer d'éventuelles servitudes d'accès et de passage.
- Autoriser l'accès au parc de stationnement à l'opérateur photovoltaïque en vue de débiter les études de développement.

**Pour la SCNF Gares et Connexions :**

- Conclure avec la Commune un avenant à la convention d'occupation temporaire portant sur les éléments précités.
- Prendre à sa charge les frais de géomètres-expert pour la réalisation de l'état descriptif de la division des volumes à annexer à la convention d'occupation temporaire.
- Prendre en compte les éventuelles contraintes spécifiques de la Commune dans la réalisation des travaux des ombrières et à les retranscrire à l'occupant de la convention d'occupation temporaire photovoltaïque nationale.
- Transmettre des informations concernant l'avancement des travaux qui sera planifié afin d'assurer le plus faible impact possible sur l'activité du parc de stationnement.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer l'avenant à la convention du 19 mai 2020**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI